Existe-t-il une limite à la marchandisation ?

Par Adrien LOUSTAUNAU

8 septembre 2026

Article publié sur Le Camulogène : https://lecamulogene.fr/2026/09/08/limite-a-la-marchandisation/.



« Les forces éthiques font partie de celles dont l'économiste doit tenir compte »
(Alfred Marshall, Principles of economics, 1890).

Résumé

Le marché apparaît aujourd'hui comme le mode d'organisation hégémonique des économies capitalistes. Depuis la Réforme protestante au XVIème siècle, il s'est progressivement imposé dans toutes les sphères de la vie sociale. Mais derrière sa double prétention d'efficacité économique et de neutralité morale, la marchandisation de l'économie produit des effets bien réels sur le tissu social et sur la valeur que les individus accordent à la vie humaine et à la nature. En conséquence, il s'agira de mettre en exergue la nécessité d'une éthique économique afin de garantir la justesse et la justice des échanges, au-delà du seul principe d'efficacité.

Abstract

Today, the market stands as the hegemonic mode of organization for capitalist economies. Since the Protestant Reformation in the 16th century, it has gradually established itself across all spheres of social life. Yet, beneath its dual claim to economic efficiency and moral neutrality, the commodification of the economy has very real effects on the social fabric and on the value individuals place on human life and nature. Consequently, it is essential to highlight the need for an economic ethic—one that ensures the propriety and justice of exchanges—going beyond the sole principle of efficiency.



En 325, le concile de Nicée définit la Sainte Trinité du christianisme : Jésus et à la fois le Père, le Fils et le Saint Esprit. De surcroît, en affirmant que Dieu est le créateur de toute chose, le temps devient alors un attribut divin et aucun Homme ne saurait en tirer profit. En conséquence, le concile de Nicée condamne **l'usure**, c'est-à-dire le prêt avec intérêts, car il repose précisément sur un principe de **capitalisation** consistant à donner un prix au temps.

A partir du XVIème siècle, Martin Luther publie ses 95 thèses en 1517 initiant alors la Réforme protestante. Cette dernière s'inscrit en opposition au catholicisme et au pape Léon X, notamment en ce qu'il autorise les « indulgences » , soit les remises de peine totales ou partielles au Purgatoire en échange d'un acte de piété. Ce système est vivement critiqué par Luther car il conduira à de nombreux abus (de nature mercantile) qui consommeront la rupture entre catholiques et protestants : par exemple, en 1476, le pape Sixte IV décrète en faveur de l'Église de Saint Pierre de Saintes que des indulgences en faveur des âmes du Purgatoire peuvent être accordées en offrant lors d'une visite d'église une somme ou une valeur déterminée en vue de la réfection de celle-ci. L'indulgence devient alors un acte de commerce conclu dans l'optique de réduire le temps de Purgatoire. Sixte IV est à l'origine de ce que l'on appelle le commerce des indulgences dans l'Église de Rome.

Par ailleurs, le pape Léon X, contre lequel Luther entre en conflit à propos des indulgences, rappelle que le pape peut, en vertu de son autorité apostolique, concéder « l'indulgence pour les vivants comme pour les morts » distribuant « le trésor des mérites de Jésus Christ et des saints » et « libérant de la peine temporelle due selon la justice divine pour leurs péchés. » . Ainsi, c'est le rejet de ce commerce de la grâce qui sera à l'origine du protestantisme. Un peu plus tard, Jean Calvin, auteur de la *Lettre sur l'usure* (1545) et fondateur du calvinisme, entreprend une exégèse de la Bible et défend une vision novatrice du prêt. Écrivant à un ami banquier, il se pose la question suivante : peut-on, en conscience chrétienne, pratiquer le prêt à intérêt, alors que la tradition scolastique et une lecture stricte de certains textes bibliques semblent l'interdire ? Selon lui, le Nouveau testament n'exige pas d'interdiction universelle à l'usure, mais plutôt le respect d'un principe d'**équité** : le prêt à intérêt ne doit pas violer la **justice naturelle** ; il ne doit pas causer de tort injuste à autrui. De surcroît, autoriser l'usure tout en l'encadrant serait la meilleure manière d'éviter le développement de pratiques clandestines. **C'est donc par le truchement de l'usure que le temps entre progressivement dans le giron du marché**. L'exemple de l'usure met en relief un paradoxe sur le lien entre protestantisme et marchandisation, qui va ensuite structurer toute l'histoire occidentale : alors que les protestants montaient au créneau pour condamner le commerce des indulgences, ce sont ces mêmes protestants qui autorisent l'usure et encouragent au XVIème siècle l'accumulation de l'épargne. Or, l'éthique protestante sera, selon le sociologue Max WEBER (1905), à l'origine de l'**esprit du capitalisme et de la marchandisation du monde occidental.**

Nous pouvons simplement définir la marchandisation comme le processus par lequel des biens, services, relations sociales ou même des valeurs, qui jusque-là échappaient à la logique des prix et de la propriété privée se retrouvent dans le giron du marché. Cette extension repose sur une double prétention : tout d'abord celle de **l'efficacité économique**, le marché constituerait le mode de coordination le plus efficace pour l'allocation des ressources ; et celle de la **neutralité morale**, dans le sens où le prix révélerait simplement la valeur que les individus accordent aux biens échangés. De surcroît, lorsqu'il s'agit de s'intéresser aux « limites du marché », il faut là aussi distinguer deux aspects :



- La limite peut tout d'abord s'entendre au sens économique : le marché connaîtrait ce que les économistes néoclassiques nomment des défaillances car il serait dans l'incapacité de prendre en compte les externalités, à traiter les asymétries d'information ou encore à gérer les biens publics.
- Néanmoins, la limite peut également s'entendre au sens moral et politique : certains biens (vie, morale, justice) ne peuvent avoir un prix sans être dénaturés. Cela rejoint la citation de KANT dans ses *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1795) : « Il n'y a pas de prix pour la dignité ». La dynamique de marchandisation dans nos économies modernes ne pourrait donc être érigée en loi universelle, au risque de porter atteinte à ce qui fait notre humanité.

Afin de dépasser le simple stade des limites en termes de défaillances de marché, nous analyserons essentiellement les liens entre éthique et économie en se posant la question suivante : **Jusqu'où la logique marchande peut-elle constituer un principe d'organisation du social ? Dans quelle mesure une société peut-elle faire du marché un horizon normatif ?** Pour ce faire, nous analyserons l'extension tentaculaire du marché dans une perspective socio-historique (I) avant de présenter (de manière non exhaustive) les débats relatifs à la marchandisation et les nombreuses limites qu'ils soulèvent (II). Enfin, nous exposerons la nécessité d'une économie fondée sur des valeurs éthiques (III).

Plan de l'analyse :

1. L'extension tentaculaire du marché : analyse socio-historique
 1.1. Capitalisme, marché et désencastrement
 1.2. Le capitalisme sur le temps long de l'Histoire
 1.3. Vers une économie amorale : quand les vices privés font la vertu publique
2. Les mirages du marché : quelques débats relatifs à la marchandisation
 2.1. Le corps en marchandise : l'exemple de la GPA et du marché des organes
 2.2. L'argent : une corruption des relations sociales
 2.3. Le marché face aux biens communs : entre public et privé
3. De la nécessité d'une éthique économique
Conclusion : l'économie peut-elle se passer d'éthique ?

*
**



1. L'extension tentaculaire du marché : analyse socio-historique

1.1. Capitalisme, marché et désencastrement

En tant qu'instution, le marché est une construction sociale et historique dont l'importance s'est accrue avec la naissance du **capitalisme moderne**. Le sens moderne du mot « capitalisme » apparaît au XIXème siècle avec la diffusion de la révolution industrielle et la contestation de ce mode de production par des socialistes comme Leroux et Blanqui, et de manière plus générale l'ensemble des auteurs qui se rattachent plus ou moins au marxisme. Dès son apparition, le capitalisme est donc, comme le dit François Perroux, « un mot de combat ». Néanmoins, il est nécessaire de distinguer au moins trois approches du capitalisme, dont les divergences portent essentiellement sur la place accordée au marché :

Trois approches du capitalisme[1]

- Pour les libéraux, le capitalisme est assimilé à **l'économie de marché**. En effet, c'est le marché qui permet la régulation du système capitaliste. C'est Adam SMITH, en 1776, qui par sa métaphore de la « main invisible », développe l'idée que si le comportement des individus est guidé par « l'aiguillon de l'intérêt », alors ceux-ci contribuent par l'agrégation de leurs comportements égoïstes à la réalisation de l'intérêt général. Ce qui permet la main invisible pour les libéraux, c'est le marché. Bien plus tard au XXème siècle, HAYEK décrira le marché comme la seule institution capable de coordonner l'activité de très nombreux acteurs grâce à l'information donnée par le **prix**. La liberté et la **propriété privée**, sans lesquelles il n'y a pas de véritable marché, sont également des caractéristiques essentielles du capitalisme. C'est l'acception que nous privilégierons tout au long de l'article.
- Pour MARX, le capitalisme est différent d'une économie de marché. Dans l'échange marchand, la monnaie n'est qu'un moyen d'échanger des marchandises : c'est le circuit M-A-M (Marchandise – Argent – Marchandise). Le capitalisme, lui, repose sur **l'accumulation de capital** (« *Accumulez, accumulez, C'est la loi et les prophètes* » écrit MARX), les marchandises n'étant qu'un moyen d'accumuler ce captal, d'où le circuit A-M-A' (A' étant plus grand que A). Cette accumulation n'est possible que grâce à une autre spécificité du capitalisme : le salariat généralisé à une grande partie de la population active. En effet, le travail transformé en marchandise permet aux détenteurs des moyens de production, c'est-à-dire les capitalistes, d'exploiter les salariés en les payant moins que la valeur créée par leur travail : cette plus-value permet donc que A' soit supérieur à A. Les analyses de MARX seront prolongées au XXème siècle par des auteurs plus ou moins proches de l'« Ecole de la régulation » qui décrivent les métamorphoses d'un capitalisme qui s'éloigne toujours plus de l'économie de marché.
- La troisième approche du capitalisme, celle de Fernand BRAUDEL dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVème-XVIIIème siècles* (1979), va plus loin dans la distinction entre économie de marché et capitalisme. Le capitalisme est en effet, selon lui, un « contre-marché ». Les capitalistes, dans le but d'augmenter leur profit, cherchent à s'affranchir des contraintes de la concurrence en limitant la transparence, en cherchant à

établir des **monopoles**, etc. Le capitalisme ne peut donc se développer qu'avec la complicité de l'Etat. Comme l'écrit Braudel, « le capitalisme ne triomphe que lorsqu'il s'identifie avec l'Etat, qu'il est l'Etat ». En effet, l'Etat doit assurer le respect de la propriété privée et joue un rôle dans les tentatives des marchands pour contourner la concurrence (en accordant des monopoles par exemple).

Or, au sein de ce système capitaliste industriel, de nouveaux biens jusqu'alors à l'écart de la sphère marchande, vont y entrer. Dans *La grande transformation : aux origines économiques et politiques de notre temps* (1944), Karl POLANYI parle d'un phénomène de **« disembedding »** (**désencastrement**) du marché par rapport au reste de la société. Ce dernier fonctionnerait en autonomie et en dépit de toute considération éthique, menant à la désintégration du tissu social. L'auteur fait référence à trois grandes marchandises fictives :



Karl POLANYI

- Tout d'abord, la **terre** avec le phénomène des enclosures au XVIIIème siècle : les paysans riches s'accaparent les terres des paysans les plus pauvres, poussant alors ces derniers à vendre leur force de travail dans les villes.
- Ensuite, corollaire de la précédente, le **travail** : le XIXème siècle marque le développement du salariat qui, au sens marxiste, est un système d'exploitation de la force de travail par l'extraction de la plus-value par les capitalistes.
- Enfin, la **monnaie** devient elle aussi une marchandise : avec le développement de l'étalon-or (défendu ardemment par David Ricardo en Angleterre avec son Bullion report de 1810, puis institutionnalisé avec le Bank Charter Act de 1844), la monnaie est considérée comme un bien échangeable contre des réserves métalliques et peut faire l'objet d'un spéculation au sein d'un marché (marché monétaire) dans lequel celle-ci est vendue à un certain prix (taux d'intérêt).

Face à ces changements majeurs, POLANYI y voit une menace : que l'extension tentaculaire du marché effrite les protections collectives et engendre une instabilité économique et politique

structurelle. Comme l'exemple de 1929 nous l'a montré, cette instabilité et la crise qui lui a succédé ont entraîné un contre-mouvement de la société qui s'est alors tournée vers des gouvernements autoritaires, dans l'espoir de trouver une solution politique plus radicale.

1.2. Le capitalisme sur le temps long de l'Histoire

De surcroît, les passions capitalistes ne sont pas apparues par hasard au XIXème siècle en Europe mais se sont développées sur le temps long de l'Histoire. Selon Albert HIRSCHMAN dans *Les passions et les intérêts : justifications du capitalisme avant son apogée*[2] (1980), il existe une continuité entre la pensée précapitaliste et le capitalisme moderne. En effet, le capitalisme s'est imposé, avant même son triomphe économique au XVIIIème-XIXème siècle, grâce à un argument politique et moral : **la poursuite rationnelle des intérêts matériels (en particulier le commerce et l'enrichissement) pouvait contenir et canaliser les passions destructrices des hommes (gloire, pouvoir, violence), apportant ainsi stabilité et pacification sociale.** De ce fait, les hommes se seraient trouvés des bonnes raisons de basculer dans la quête matérielle en favorisant le doux commerce cher à Montesquieu afin de contrebalancer les passions liées à l'arbitraire royal, ne conduisant qu'à la guerre et à la destruction. Le capitalisme apparaît ici non pas comme une anomalie mais comme un projet de rationalisation de l'ordre politique. Par ailleurs, un des apports majeurs de l'ouvrage est de souligner une ironie de l'Histoire : ce qui sera plus tard dénoncé comme le pire défaut du capitalisme (la réduction de l'homme à un être unidimensionnel, guidé par le seul intérêt matériel et la répression des passions) était précisément ce que ses premiers défenseurs attendaient de lui comme vertu.



Portrait de MONTESQUIEU, théoricien du doux commerce.

Ainsi nous constatons que le capitalisme (ou l'économie de marché) n'est pas dénué de justifications économiques et politiques. Néanmoins, ce dernier a produit un effet pervers[3] en faisant basculer l'économie dans l'amoralité.

1.3. Vers une économie amorale : quand les vices privés font la vertu publique



L'apurement de l'économie de toute référence scolastique est difficile à dater au vu de son caractère processuel et historiquement construit. Néanmoins, un ouvrage semble faire consensus sur l'intellectualisation de cette transition. Il s'agit de la *Fable des abeilles* (1714)[4] de Bernard MANDEVILLE, un médecin et un philosophe français du XVIIIème siècle. Dans cet ouvrage, l'auteur utilise la métaphore d'une ruche et de ses abeilles pour représenter une économie et ses individus, poursuivant chacun leurs intérêts. Il y décrit un monde où les abeilles les plus ivrognes et gloutonnes servent en réalité les intérêts des abeilles les plus besogneuses et tempérantes en constituant une demande pour elles, de sorte que, comme le dit sa célèbre citation : « les vices privés font la vertu publique ». Le désir de paraître (avec le luxe) et de consommer crée de la richesse, des emplois et fait tourner la nation :

> *« Dès que la vertu, instruite par les ruses politiques, eut appris mille heureux tours de finesse, et qu'elle se fut liée d'amitié avec le vice, les plus scélérats faisaient quelque chose pour le bien commun » […] « la tempérance et la sobriété des uns favorisaient l'ivrognerie et la gloutonnerie des autres ».*

De cette manière, MANDEVILLE est l'un des premiers à montrer le rôle actif de la demande dans la production de richesse, quand bien même celle-ci se déleste de toute considération morale.

Nonobstant cela, il semblerait que les thuriféraires du marché sont en réalité victime d'un mirage : en effet, ils semblent aveugles au fait que le marché n'est pas toujours efficace et qu'en sus de cela, il contribue à dénaturer les choses qui entrent dans son giron. Etudions cela à travers quelques exemples.

⁂

2. Les mirages du marché : quelques débats relatifs à la marchandisation

2.1. Le corps en marchandise : l'exemple de la GPA et du marché des organes

Un des derniers objets pouvant faire l'objet d'une marchandisation est le **corps**. Même si la mise en marché du corps est sujette à une certaine répugnance morale[5], il n'en demeure pas moins que certains économistes ont tenté de la justifier. En effet, les travaux de Gary BECKER soutiennent qu'il est possible d'appliquer le raisonnement économique à toutes les sphères de la vie humaine (le crime, la famille, le corps, l'éducation…). A ce titre, l'économiste américain défend l'idée que le marché des organes serait la façon la plus efficiente d'allouer les ressources entre les individus disposant d'organes fonctionnels et ceux dans le besoin de greffe. Afin de démontrer cette thèse, Cléa SAMBUC (2012)[6] discute dans un article empirique l'hypothèse selon laquelle la création d'un **marché des organes** (au sens de libre rencontre des offres et des demandes avec prix) serait **économiquement efficace** pour résorber la pénurie d'organes. L'autrice distingue trois dimensions de l'efficacité :

- **efficacité dans la lutte contre la rareté** (augmentation effective du nombre de greffes) ;



- **efficacité organisationnelle** (gestion des risques, qualité, incitations des intermédiaires) ;
- **efficacité en termes de bien-être** (coûts/bénéfices individuels et sociaux).

Sa thèse : les vertus du marché sont surtout théoriques ; leur validité pratique est loin d'être établie. Pour ce faire, l'autrice reprend et critique les résultats de BECKER et ELIAS (2007), qui montrent que, sous certaines hypothèses[7], un prix positif pour les organes peut équilibrer offre et demande. Voici leur raisonnement pour calculer le prix d'un transfert de rein :

> *« Du point de vue de l'offre d'organes émanant de personnes vivantes, Becker et Elias (2007) déterminent la valeur de l'organe pour laquelle un individu serait indifférent entre vendre ou non un de ses organes à partir de trois composantes : le risque de décès, les pertes financières liées à la convalescence et la perte de qualité de vie. Pour calculer le coût d'un transfert de rein, ils s'appuient sur les analyses de financement des risques au travail donnant une estimation du prix statistique de la vie. Si ce dernier est de 5 millions de dollars et que le risque de décès lié à une ablation d'un rein est de 0,1 %, alors la compensation financière du risque de décès doit être de 5 000 $. L'intervention chirurgicale impose un arrêt de travail moyen de quatre semaines qui entraîne une perte de revenu moyenne de 2 700 $ pour un revenu annuel de 35 000 $. Il y a très peu de données sur la qualité de vie après l'ablation d'un rein et elles concluent généralement, qu'à l'exclusion des athlètes et des personnes ayant une activité nécessitant une grande force physique, elle n'a aucun impact. Becker et Elias considèrent « généreusement » que la perte de qualité de vie pourrait atteindre une valeur de 7 500 $. En additionnant ces trois composantes, on obtient le coût du transfert d'un rein d'une personne vivante : 15 200 $ ».*

Une fois évalué le coût d'une greffe pour un individu de manière à déterminer son prix de marché, Becker et Elias (2007) en concluent qu'une hausse de l'offre de 44% aux Etats-Unis rétablirait l'équilibre entre l'offre et la demande. Cependant, ce modèle théorique se heurte à plusieurs limites…économiques pour le coup : tout d'abord, le marché des organes est plutôt un oligopole bilatéral (peu d'offreurs institutionnels, peu de demandeurs institutionnels) et non un marché concurrentiel avec de nombreux acheteurs/vendeurs atomisés. Cela peut conduire à des prix d'équilibre plus élevés que dans le modèle théorique et modifier les effets attendus sur le volume de greffes. Deuxièmement, Sambuc mobilise la littérature sur le sang (Titmuss vs économistes) et des enquêtes pour montrer que l'introduction d'un prix peut réduire l'offre si la motivation intrinsèque (altruisme, don) est forte et que le prix est perçu comme « répugnant ». Conclusion de Sambuc : sans mesure précise de l'effet-prix sur la motivation intrinsèque et de la répugnance morale, on ne peut pas affirmer que le marché augmentera mécaniquement le nombre de greffes.

La question se pose dans les mêmes termes pour ce que l'on nomme la **GPA (Gestation pour Autrui)**. Sans rentrer dans le débat juridique, le droit français par exemple condamne la GPA au nom de « l'indisponibilité du corps humain »reconnu par la Cour de cassation et par l'article 16 du Code civil : « la loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie ». Dit autrement, le corps humain ne peut être réductible au rang d'objet de commerce. Pourtant, la GPA est largement devenue un marché mondial, représentant près de 25Md de dollars avec 40% des GPA faites en Amérique du



Nord. D'un point de vue économie, des chercheurs en Law & economics ont mobilisé la théorie des contrats pour analyser l'efficience du marché gestatif. Dans son article « Law and Economics In Surrogacy Markets » (2025) [8], Tharakan, E. s'appuie sur le cas des États-Unis, où existent des agences de GPA qui structurent le marché. Selon elle, ce statut des agences permet une régulation juridique et économique forte des marchés de GPA. Par ailleurs, l'intégration du droit des contrats et du droit de la propriété dans ces marchés rend plus facile et plus « Pareto-efficient »[9] la négociation entre les couples et les gestatrices. L'idée sous-jacente est que des règles claires soient établies sur :

- la propriété de l'embryon et de l'enfant à naître,
- les obligations de chaque partie,
- les mécanismes de résolution des litiges,

afin de réduire les coûts de transaction[9], les incertitudes et les risques de contentieux, ce qui améliore l'efficacité économique des arrangements. Nonobstant cela, de tels travaux de recherchent se heurtent à l'insuffisance de données empiriques, empêchant par là même d'affirmer que le marché gestatif est véritablement efficace. En outre, une littérature en sociologie, anthropologie et économie politique analyse la GPA comme un **marché global du travail reproductif**, en insistant sur :

- la commodification partielle du corps et du travail reproductif, même dans des cadres « altruistes »[10] ;
- les inégalités Nord–Sud et de classe dans les arrangements transnationaux ;
- la nécessité de gérer les attachements affectifs pour que l'échange marchand aboutisse (détachement de la gestatrice, attachement des parents intentionnels).

Autant d'arguments qui invitent à nuancer fortement les bienfaits d'une marchandisation des corps, et qui rejoint le propos de POLANYI sur le travail (reproductif) comme marchandise fictive.

2.2. L'argent : une corruption des relations sociales

Nous avions évoqué avec POLANYI que la monnaie est devenue une marchandise fictive. Il s'agira désormais de montrer que la monnaie, prise dans son sens sociologique d'« argent », frelate les relations sociales et corrode le sens du devoir moral. C'est ce que montre Michaël SANDEL dans *Ce que l'argent ne saurait acheter : les limites morales du marché* (2012). Il illustre son propos en prenant l'exemple des crèches israéliennes : afin de dissuader les parents de venir chercher leurs enfants en retard, les crèches ont décidé de faire payer une amende. Cette mesure qui visait à inciter les parents à la ponctualité a finalement produit un effet indésirable : elle a évincé les familles les plus pauvres et a créé un droit au retard pour les familles les plus riches : l'amende a transformé un devoir moral (ne pas faire attendre le personnel) en simple transaction marchande. Autre exemple marquant : SANDEL montre qu'à Dallas aux États-Unis, certaines écoles ou programmes paient les enfants 2 $ à chaque nouveau livre lu afin d'améliorer le niveau des élèves en orthographe et en syntaxe. Bien entendu, l'effet est tout autre : l'argent corrompt le goût pour la lecture et une fois que la récompense disparaît, les enfants perdent tout intérêt pour cette activité.

Nous vivons à une époque où quasiment tout peut être acheté et vendu. Le marché et les valeurs marchandes ont envahi des sphères de la vie où ils n'ont pas leur place. L'argent n'est pas seulement



un équivalent universel des marchandises, mais un *medium* régulateur des rapports sociaux qui infiltre toute la sphère sociale et propose (voire impose) une définition consumériste des sphères d'existence privées et des modes de vie personnels.

2.3. Le marché face aux biens communs : entre public et privé

Un troisième exemple qui relève davantage des **défaillances** de marché au sens néoclassique concerne le marché face à la question des **biens communs**. En reprenant la typologie de Paul SAMUELSON, un bien commun remplit deux critères : la rivalité (le bien peut être consommé par plusieurs personnes simultanément) et la non-exclusion (on peut ne pas évincer par le prix un consommateur de ce bien). Les terres agricoles (troisième marchandise fictive de POLANYI) sur lesquels les bergers y font paître leur pâturage est considéré comme un bien commun. Or, pour Garett HARDIN (1968), ces biens sont victimes d'une « tragédie » : en effet, dans le cas d'un pâturage, chaque éleveur ajoutera une bête de plus à son troupeau aussi longtemps que cela maximisera son intérêt personnel, négligeant les coûts de cette activité pour les autres éleveurs avec qui il partage les communs. La conséquence en est l'épuisement puis la destruction finale des pâturages. La tragédie ne peut être évitée qu'en divisant la terre en parcelles privées ou par la régulation étatique. Néanmoins, Elinor OSTROM, prix Nobel d'économie 2009 publie un ouvrage qui va révolutionner la vision des communs. Dans *Governing the commons* (2009)[11], l'autrice dépasse l'opposition Etat/marché en s'intéressant à la propriété commune des biens. En étudiant empiriquement des communautés, elle en dégage un ensemble de principes associés à la gestion durable des ressources : des limites clairement définies, des règles explicites, une surveillance efficace, des sanctions graduelles pour les contrevenants, des mécanismes de résolution des conflits, une large participation à la gouvernance et une autonomie relative vis-à-vis des autorités supérieures. Typiquement, une gouvernance réussie requiert une hiérarchie emboîtée de procédures, avec des règles qui organisent les activités de routine à la base, des procédures de décision collective pour modifier ces règles à un niveau supérieur, et des mécanismes de choix constitutionnel au sommet. OSTROM nomme *jeux polycentriques* ces procédures de prise de décision à plusieurs niveaux. A titre d'exemple, les agriculteurs à Valence gèrent le système d'irrigation en communauté depuis plus de 1200 ans :

⁂

3. De la nécessité d'une éthique économique

Face à ce constat macabre d'une marchandisation quasi-illimitée, il importe de s'interroger sur l'existence objective ainsi que sur la nécessité d'une éthique économique, entendue au sens de règles morales qui définissent ce qui est juste. De ce point de vue, l'économiste fait **à la fois du positif et du normatif**. Même si les interprétations caricaturales de SMITH réduisent son œuvre à la main invisible, reconnue aujourd'hui comme parangon de la poursuite égoïste de l'intérêt, les travaux du philosophe écossais accordent une place prépondérante à l'éthique dans les échanges. En effet, dans sa *Théorie des sentiments moraux* (1759) Adam Smith soutient que le commerce est régi par des normes morales au-delà de la simple poursuite de l'intérêt individuel. Il montre que les individus sont très attachés à la vertu, laquelle repose sur une approbation du comportement de l'autre : c'est la **sympathie** smithienne. Par ailleurs, les individus passent leur temps à se juger eux-mêmes, comme



s'ils avaient un **spectateur impartial** capable de les juger sur tous leurs actes et pensées. En portant sans cesse le poids de la société dans leur conscience, les individus ont au moins une chance de pouvoir se rendre dignes d'elle en étant approuvés par le spectateur impartial. A l'inverse, l'absence de sympathie conduit à l'égoïsme, à la volonté de dominer et donc…à la colonisation.

De surcroît, selon Arnaud BERTHOUD et Patrick MARDELLAT dans « Théorie économique et jugement pratique » (2020)[12], l'agent économique, par nature, agit en tant qu'économe, cherchant à maximiser ses gains tout en minimisant ses dépenses. Cependant, cette quête d'efficacité est soumise à la **contrainte de la justice**, ce qui signifie qu'aucun individu ne souhaite être lésé, et personne ne désire injustement nuire à autrui. Les auteurs soulignent qu'un problème se pose lorsque le désir de justice est relégué au second plan dans la représentation des préférences de l'agent. En effet, dans les interactions entre individus cherchant à répartir des biens, la notion de justice est intrinsèquement présente dès le début de la réflexion. Comme le souligne Hannah Arendt, il y a un « spectateur qui sommeille » en chaque acteur économique, et ce spectateur porte un jugement imprégné de l'idée de justice[13]. Ainsi, deux types de jugements se croisent lors de ces interactions économiques :

– D'un côté, il y a le **jugement déterminant**, exercé par chaque acteur dans la délibération visant à trouver les meilleures quantités et qualités de biens à proposer comme moyens satisfaisants pour répondre à l'ensemble des besoins. Ce jugement relève de la délibération individuelle de l'acteur.

– D'autre part, il y a le **jugement réfléchissant**, qui attribue une valeur morale à la fin recherchée dans l'action collective. Ce jugement est guidé par la notion de justice et relève davantage du spectateur ou de l'observateur extérieur.

⁂

Conclusion : l'économie peut-elle se passer d'éthique ?

En conclusion, il apparaît que notre analyse socio-historique, économique et philosophique de la marchandisation prouve son incapacité manifeste à s'étendre à toute les sphères de la vie et de la nature sans les dénaturer directement ou indirectement en dégradant le lien social, l'environnement et en portant atteinte à la dignité humaine. Sous couvert de neutralité morale, le marché a progressivement évincé la morale du champ économique, ce qui a rétroactivement contribué à le rendre plus acceptable en tant qu'institution aux yeux des individus, eux-mêmes sous son empire. En conséquence, la marchandisation semble ne pas avoir tenu ses promesses d'émancipation et de liberté mais les a plutôt sacrifiées sur l'autel de l'efficacité. **Le marché ne peut donc constituer à lui seul un horizon normatif mais doit être ré-encastré dans la sphère sociale afin que les individus s'en saisissent et y définissent des critères de justice dans les échanges**. D'ailleurs, il apparaît que l'établissement de critères éthiques dans les échanges permet paradoxalement d'assurer une meilleure allocation des ressources.

Ainsi, la tâche de l'économiste ne consiste pas seulement à formuler ce qui est bon en théorie ; il doit également s'intéresser, et ce malgré son devoir de neutralité axiologique, à ce qui *devrait être*, c'est-à-dire aux critères de justice que les sociétés se donnent. C'est seulement à cette condition qu'il pourra envisager l'humain dans toute sa complexité.



> *« L'économiste de premier ordre doit posséder une rare combinaison de compétences. Il doit atteindre un niveau élevé dans plusieurs directions différentes et combiner des talents qui ne sont pas souvent réunis chez un homme. Il doit être, dans une certaine mesure, mathématicien, historien, homme d'État, philosophe. Il doit comprendre les symboles et s'exprimer avec des mots. Il doit contempler le particulier en termes de général, et toucher l'abstrait et le concret dans le même élan de pensée. Il doit étudier le présent à la lumière du passé à des fins d'avenir. Aucune part de la nature humaine ou de ses institutions ne doit échapper à son intelligence »* (John Maynard KEYNES).

A méditer…

⁂

SOURCES :

Berthoud A., Mardellat P., « Théorie économique et jugement pratique », Cahiers d'économie politique, (n° 77, 2020).

Cardenas Juan Camilo, Sethi Rajiv ; « Elinor Ostrom : par-delà la tragédie des biens communs », La vie des idées, 2016.

Hirschman Albert, *Les passions et les intérêts : justifications du capitalisme avant son apogée*, 1980.

Mandeville Bernard, *La fable des abeilles*, 1714.

Tharakan, E. (2025). « Law and Economics In Surrogacy Markets », International Journal of Law, Ethics and Technology (IJLET), vol. 4, n° 2, p. 3–14.

Sambuc, C. (2012). L'efficacité du marché des organes Une discussion critique. Revue économique, 63(1), 51-67.

Sitographie :

Site Melchior, Parlons éco – Notion : « capitalisme et économie de marché ». URL : https://www.melchior.fr/notion/capitalisme-et-economie-de-marche.

Notes de bas de page :

1. Site Melchior, Parlons éco – Notion : « capitalisme et économie de marché ». URL : https://www.melchior.fr/notion/capitalisme-et-economie-de-marche. ↩
2. Albert Hirschman, *Les passions et les intérêts : justifications du capitalisme avant son apogée*, 1980. ↩
3. Selon le sociologue Raymond Boudon dans *Effet pervers et ordre social* (1977), l'effet pervers est la conséquence collective inattendue, non voulue et souvent indésirable, produite par la juxtaposition ou l'agrégation de plusieurs actions individuelles pourtant rationnelles. ↩

4. Bernard Mandeville, *La fable des abeilles*, 1714. ↩
5. L'économiste Alvin Roth a inventé la notion de « marché répugnant » pour désigner l'ensemble des transactions économiques que certaines personnes souhaitent réaliser mais que la société rejette pour des raisons morales, éthiques ou culturelles. Ce rejet est autant lié au fait que l'on refuse de donner un prix de marché à certains types de biens. De surcroît, ce rejet dépend du contexte historique et culturel : par exemple, le prêt à intérêt était considéré comme un marché répugnant à l'époque du concile de Nicée. ↩
6. Cléa Sambuc (2012). L'efficacité du marché des organes Une discussion critique. Revue économique, 63(1), 51-67. ↩
7. Ces hypothèses sont celles de la concurrence parfaite, déjà évoquées dans l'article suivant. ↩
8. Tharakan, E. (2025). « Law and Economics In Surrogacy Markets », International Journal of Law, Ethics and Technology (IJLET), vol. 4, n° 2, p. 3–14. ↩
9. L'optimum de Pareto est une situation dans laquelle on ne peut pas améliorer le bien-être d'un agent économique sans dégrader celui d'un autre agent économique. Une situation pareto-efficiente représente une allocation optimale des ressources sur un marché. ↩
10. Concept inventé par Ronald Coase (1937), le coût de transaction se définit comme l'ensemble des coûts *ex ante* (recherche, négociation) et *ex post* (résolution, contrôle, ajustement) liés à la réalisation d'une transaction, c'est-à-dire d'un contrat. ↩
11. La GPA altruiste s'oppose à la GPA commerciale où la mère porteuse est rémunérée. ↩
12. Juan Camilo Cardenas, Rajiv Sethi ; « Elinor Ostrom : par-delà la tragédie des biens communs », La Vie des idées, 2016. ↩
13. A. Berthoud, P. Mardellat, « Théorie économique et jugement pratique », Cahiers d'économie politique, (n° 77, 2020). ↩
14. Les travaux de John Rawls sur la théorie de la justice sociale sont très éclairants à ce sujet et permettent de définir des critères objectifs du juste. ↩